

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 novembre 2025

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt novembre deux mille vingt-cinq s'est rassemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

**PROVISION POUR
DÉPRÉCIATION
DES CRÉANCES
DOUTEUSES -
EXERCICE 2025**

PRÉSENTS :

Charles ALONSO, Nancy AGUILERA TORRES, Arnold BAC, Lionel BENHAROUS, Simon BERNSTEIN, Nathalie BETEMPS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Martin DOUXAMI, Camille FALQUE, Lucie FERRANDON, Liliane GAUDUBOIS, Gaëlle GIFFARD, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Richard LE PONTOIS, Moussou NIANG, Christophe PAQUIS, Lionel PRIMAULT, Delphine PUPIER, Lisa YAHIAOUI,

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD par Lionel BENHAROUS,

ABSENTS :

Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Hélène BERTHOUMIEUX, Frédérique SARRE, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG,

SECRÉTAIRE : Camille FALQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2025

OBJET : PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DOUTEUSES – EXERCICE 2025

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération D26/25 du 19 mars 2025 adoptant le budget primitif 2025 de la Ville des Lilas ;

VU la demande de dépréciation pour créances douteuses et contentieuses de plus de 2 ans, accompagnée de la liste des créances non soldées, transmise par le comptable public le 1^{er} juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT :

La dépréciation d'une créance est constatée lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis, malgré les diligences accomplies par le comptable public. Elle est évaluée à la clôture de l'exercice, et représente une perte probable dont les effets ne sont pas jugés irréversibles ;

Le montant de la provision pour dépréciation des créances douteuses avait été fixé à 57 243,70€ au titre de l'exercice 2024.

Il est proposé de maintenir ce montant pour 2025, en l'absence d'évolution significative dans la liste des créances à risque transmise ;

VU le budget communal ;

VU l'avis de la commission compétente ;

VU le rapport de M. le Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : Après réexamen des créances à risque, le Conseil municipal décide de maintenir, sans modification, la provision pour dépréciation des créances douteuses, constituée lors de l'exercice 2024, à hauteur de 57 243,70 €

Délibération votée par **29** voix en faveur, **0** voix contre et **0** abstention:

Le Maire des Lilas

Lionel BENAHOUS



La secrétaire de Séance

Camille FALQUE

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20251201-D134-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2025
Publication : 02/12/2025